



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE



Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024

Cadre d'Emplois des Techniciens Territoriaux Accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de BROGLIE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du Cadre d'Emplois des Techniciens Territoriaux,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
FAUCILLON Nadine <i>Technicien Territorial</i> <i>Échelon : 11</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/03/2024

Total promouvables : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, par téléversement sur la plateforme AGIRHE.

Fait à BROGLIE, le 26 février 2024.
Le Maire, Roger BONNEVILLE.



Broglie
27270



Mairie

Commune de BROGLIE

AVANCEMENTS DE GRADE

Année de traitement 2024

Cadre d'Emplois des Techniciens Territoriaux

Ratios connus				
Grade	Année	Taux	Dérogation	Arrondi
Technicien Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	A/C du 15/04/2021	100		
Technicien Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	A/C du 15/04/2021	100		

<i>Technicien Territorial</i>	<i>Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe</i>		
Agents	Type	Niveau	Date d'avancement
FAUCILLON Nadine	par ancienneté	1	01/03/2024

Fait à BROGLIE, le 26 février 2024.

Le Maire,

Roger BONNEVILLE.

